

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2021**

Date de la convocation : 24 septembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le trente septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de RIVES DERVOISES s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, à la Salle de Fêtes de Longeville sur la Laines, sous la présidence de Madame Christiane WELTI, le Maire.

**Présents** : Sylvaine CHARUEL, Véronique COIGNART, Mireille GEORGET, Dominique GERBEAU, Graziella JUMEL, Marie-Hélène LARTILLIER, Corinne LASALLE, David LESEURRE, Didier MAITREHENRY, Michel MATRION, Daniel MONNIER, Bernard PASQUIER, Jean-Jacques PETITPOISSON, Lise POTIER, Pascal RESIDORI, Nelly TESTU, Christiane WELTI.

**Absents** : Fabrice DOUET

Absents Excusés

Absents excusés ayant donné procuration : Laurent SUPPLICE à Michel MATRION

**Madame Marie-Hélène LARTILLIER** a été nommée secrétaire de séance.

Le PV du 26 août 2021 est approuvé à l'unanimité des voix.

### **2021- 091 Installation de deux conseillers**

Considérant le décès de Madame Annick MARCHAND en date du 06 avril 2021,  
Considérant la démission de Monsieur Pascal KREMER de ses fonctions de Maire délégué de Droyes et Conseiller Municipal de la commune de Rives Dervoises adressée à Monsieur le Préfet,  
Considérant que Monsieur Joseph ZIMET, Préfet de la Haute-Marne, a accepté cette démission en application des dispositions de l'article L.2122-15 du CGCT par courrier en date du 17 septembre 2021, et a informé le Maire par pli reçu le 24 septembre 2021,

Ces deux postes de conseillers municipaux devenus vacants doivent être pourvus par les candidats venant immédiatement après le dernier élu de la liste « Rives Dervoises : le choix de participer » compte tenu des résultats des élections qui se sont déroulées le 15 mars 2020.

Vu l'article L 2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur les démissions des membres du conseil municipal,

Vu l'article L 270 du Code Electoral, relatif au remplacement des conseillers municipaux, « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ».

Conformément à ces dispositions, Madame Corinne LASALLE est installée dans ses fonctions de conseillère municipale et Monsieur Pascal RESIDORI est également installé dans ses fonctions de conseiller municipal.

Mme COIGNART demande si cet ajout de deux conseillers revêt un caractère obligatoire.

Mme le Maire précise qu'il avait été envisagé de remplacer Annick MARCHAND avant la fin de l'année. La démission de M. KREMER a anticipé le remplacement car il faut élire un nouveau maire délégué pour Droyes dans les quinze jours après l'acceptation de cette démission par M. le Préfet.

**Le Conseil Municipal de Rives Dervoises prend acte de l'installation de Madame Corinne LASALLE et de Monsieur Pascal RESIDORI en qualité de conseillers municipaux à compter du 30 septembre 2021.**

### **2021- 92 Election du maire délégué de Droyes**

Madame le Maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du maire délégué de la commune de Droyes suite à la démission de M Pascal KREMER.

Après un appel à candidatures, Madame Sylvaine CHARUEL se porte candidate et il est procédé au vote.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2113-12-2 et suivants,

Considérant que le maire délégué est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc dans l'urne.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 18
- À déduire (bulletins blancs) : 5
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 10

Ont obtenu :

- Sylvaine CHARUEL : 13 (treize) voix

**Madame Sylvaine CHARUEL ayant obtenu la majorité absolue est proclamée maire-délégué de la commune déléguée de Droyes et est immédiatement installée.**

#### **2021- 093 Créances éteintes de baux agricoles**

Le Maire expose au conseil qu'il y a lieu d'admettre en créances éteintes la somme de 2 996,16€ au nom de l'EARL FONTAINE DU JARON.

Ce montant correspond au fermage 2011 (1 459.34€) et au fermage 2013 (1 536.82€) sur la Commune historique de Puellémontier, soit 2996.16€

Ces créances ont fait l'objet d'un jugement de clôture pour insuffisance d'actif en date du 30/03/2018 par le tribunal de Grande Instance de Troyes.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, le conseil municipal autorise le Maire à admettre en créances éteintes la somme de 2 996.16€ et à signer toutes pièces afférentes à ce dossier**

#### **2021- 094 Décision modificative sur la délibération 2021-54 « Changement de la porte de garage du logement communal sis 17 rue du Château d'eau de la commune historique de Louze**

Considérant que le logement communal sis 17 rue du Château d'eau à Louze mérite d'être équipé d'une porte de garage neuve, isolée et avec portillon, et que les trois devis reçus s'échelonnent respectivement à 3102,74 € HT par l'entreprise Menuiserie HOCQUET, 4 295,05 € HT par l'entreprise FERMOLOR et 4 577,14 € HT par l'entreprise PERRIER,

Madame le Maire demande que la délibération 2021-54 fixant le plafond de financement à 2 500 € HT soit relevé à 3105 € HT (fourniture et pose).

Mme Graziella JUMEL ne prend pas part au vote.

**Après vote à l'unanimité des votants, le conseil municipal, décide de relever le plafond de financement et autorise Madame le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.**

#### **2021- 095 Fixation des horaires d'éclairage public**

Madame le Maire propose au conseil d'harmoniser les horaires de l'éclairage public sur les 4 communes historiques. Les horaires de l'éclairage public sur les quatre communes déléguées seront les suivants :

Les horaires constants :

- Semaine du dimanche soir au vendredi matin : extinction du soir à 22h, allumage du matin à 6h.
- Week-end du vendredi soir au dimanche matin : extinction du soir à 23h, allumage du matin à 7h.

Les horaires particuliers du Noël et du jour de l'an :

- Dans la nuit du 24 au 25 décembre : extinction à 1h.
- Dans la nuit du 31 décembre au 1er janvier : extinction à 3h.

Les horaires particuliers pour fêtes dans certaines communes déléguées :

- A Droyes : fête patronale le second week-end de mai, allumage du samedi soir au mardi matin. Du 13 au 14 juillet extinction à 2h.
- A Longeville-sur-la-Laines : fête patronale le premier week-end d'août, allumage permanent du samedi soir au mardi matin.

Cette délibération vaut pour instruction au Syndicat département d'Energie, dont il est rappelé ici qu'il est le seul organisme habilité à ouvrir les armoires de l'éclairage public pour effectuer la programmation des horloges ou toute autre opération de maintenance. En conséquence, le conseil municipal demande que le SDED soit sollicité pour interdire l'accès aux armoires à toute personne non habilitée.

M. PASQUIER souhaiterait que les lampadaires soient allumés le week-end comme la semaine pour les personnes qui se déplacent à pied ou à vélo. Monsieur MONNIER indique qu'il n'a pas recueilli d'avis contraire durant la période d'essai de ces nouveaux horaires. Le Maire rappelle que l'intérêt collectif prime sur l'intérêt individuel dans ce dossier comme ailleurs. L'objectif de participer à l'extension de la « trame noire » est une priorité.

**Après vote à la majorité des votants, dont 1 contre (B. PASQUIER), le conseil municipal, autorise le Maire à contacter le SDED 52 et à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.**

#### **2021- 096 Numérotage de maisons à Longeville sur la Laines**

Madame le Maire informe le conseil qu'un administré de Longeville sur la Laines a demandé qu'il lui soit attribué un numéro de maison afin qu'il puisse être éligible au raccordement de la fibre.

Il y a 3 habitations au lieu-dit en question, la numérotation sera la suivante 1, 3 et 5 " La Vacherie » de Longeville sur la Laines.

Mme COIGNART informe le conseil qu'il y a d'autres maisons dans d'autres rues qui n'ont pas de numéro.

M. MAITREHENRY précise que la Rue de la Gare et le lieu-dit " la Marnière" feront l'objet d'une étude de numérotation pour le prochain conseil municipal.

**Après en avoir délibéré à l'unanimité des voix, le conseil décide la numérotation des maisons comme précisé ci-dessus et autorise Mme le maire à signer les documents afférents à ce dossier.**

## 2021- 097 Location des salles des fêtes

Le Maire rappelle qu'en date du 1 juillet 2021, par délibération 2021-073, le conseil municipal a fixé des tarifs pour les différentes salles communales proposées à la location. Il est nécessaire d'ajouter la consommation du gaz utilisée pour le chauffage à la salle des fêtes de Droyes.

Le relevé sera effectué au cours de l'état des lieux.

Le tarif retenu sera celui inscrit sur la facture de la dernière livraison.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, le Conseil Municipal approuve la décision de facturer la consommation de gaz pour la salle des fêtes de Droyes, sur le prix de la dernière facture acquittée.**

## 2021- 098 Affectation du don d'un habitant de Rives Dervoises

Le maire informe qu'un habitant souhaite faire don de la somme de 4 000 € à la commune de Rives Dervoises. Cette somme, selon la volonté du donateur, sera utilisée à l'achat de matériel informatique dans le cadre de l'opération d'aide aux habitants en matière d'utilisation des outils numériques.

Elle sera affectée sur le compte 10251 – Dons et legs en capital.

Les demandes de soutien pourront être adressées en mairie et c'est le comité participatif « services publics, services au public » qui les prendra en charge.

Madame le Maire et son conseil municipal remercie le généreux donateur.

Ce don fera l'objet d'un paragraphe dans le Rives Infos d'octobre.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des voix, d'autoriser son affectation au compte 10251- Dons et legs en capital et autorise Mme le Maire à signer les documents afférents à ce dossier.**

## 2021- 099 Réfection complète de 2 fossés à Droyes

Le maire indique qu'il y a lieu d'effectuer des travaux sur la commune historique de Droyes destinés à créer 2 fossés comblés depuis de nombreuses années et toutefois indispensables au bon écoulement des eaux pluviales :

- Fossé de la Croix Blanche : 80 ml  
Bucheronnage des arbres bordant le fossé (sans défrichage)  
Curage du fossé en retrouvant le lit d'origine. Transport de la terre extraite. **5 800 €**  
Busage du fossé avec des buses béton (diam 400) et remblai en terre sur 80 ml **4 560 €**

- Fossé au Voy : 70 ml  
Création d'une tranchée pour la pose de tuyaux « ecobox » (diam 300) reliant le fossé de la route au drainage de M. Drouard (Un bassin de décantation pourrait être une solution pour ne pas encombrer le drainage) **2 450 €**  
Fourniture et pose d'une tête de sécurité ou tête de pont au départ du tuyau **180 €**

Total pour les 2 fossés : **12 990 € HT.**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, le conseil municipal autorise le Maire à effectuer les demandes de subventions auprès de l'Etat, du GIP, du Conseil Départemental et à signer les documents afférents à ce dossier.**

## 2021- 100 Choix technique concernant un bâtiment municipal à Droyes

Compte-tenu du danger potentiel que représente l'éboulement de la grange située derrière la mairie de Droyes, le maire demande que le conseil se positionne sur les premiers travaux à réaliser sur ce site : conservation partielle ou totale du bâtiment ou destruction.

Après débat et vote à main levée, la proposition suivante est retenue :

- Destruction de la grange dans sa totalité et enlèvement des matériaux et gravats
- Protection sommaire (mise hors d'eau) de la construction accolée au bâtiment de la mairie. Ceci permettra de maintenir les toilettes, la zone d'archivage et un petit bureau en attendant la réalisation de toilettes accessibles aux personnes à mobilité réduite dans la mairie
- Vente de la parcelle sur laquelle se situe la grange.

Le maire demande au conseil municipal l'autorisation de réaliser les demandes de subventions, de négocier la cession éventuelle du terrain et de signer tout document relatif à ce dossier.

M.PASQUIER précise qu'en cas de cession du terrain, il faudra cadastrer la partie qui appartient à la commune.

Mme WELTI informe le conseil que plusieurs entrepreneurs seront sollicités pour une offre de prix concernant la destruction du bâtiment.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, le Conseil Municipal vote la proposition ci-dessus, et autorise Mme le Maire à réaliser les demandes de subventions auprès des différents partenaires financiers et à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.**

## 2021- 101 Approbation du montant du marché retenu par la Commission d'Appel d'Offres (marché voiries)

La commission d'appel d'offres s'est réunie jeudi 23 septembre à 16 h 30 pour choisir l'entreprise prestataire des travaux de voiries prévus pour 2021 concernant :

- la rue du cimetière à Louze ;
- la rue de Gervilliers à Puellemontier ;
- les Granges à Droyes ;
- la rue de la mairie à Puellemontier.

L'estimation réalisée par l'assistant à maitre d'ouvrage s'élevait à 154 800 €.

Le maire propose de retenir l'avis de la commission qui a retenu une entreprise proposant l'ensemble des travaux pour un montant de 120 806 €.

Le Maire demande l'autorisation de réaliser les demandes de subventions liées à cet investissement auprès de l'Etat, du Conseil Départemental et du GIP et de signer tous les documents afférents à ce dossier.

Mme GEORGET demande s'il est possible de connaître l'entreprise qui a été retenue. Mme WELTI informe le conseil que l'entreprise retenue n'a pas encore été avisée, par conséquent ce n'est pas possible à l'heure actuelle.

Mme COIGNART souhaiterait que les réunions soient programmées à un créneau horaire après 18 heures.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, le conseil municipal autorise le Maire à effectuer les demandes de subventions auprès de l'Etat, du GIP, du Conseil Départemental et à signer les documents afférents à ce dossier.**

### **2021- 102 Approbation de l'estimation APD (Etudes d'avant-projet définitif) - Coût global d'opération au 16/07/2021 pour le site de Droyes**

Le maire informe le conseil municipal que l'estimation définitive concernant le projet sur le site de Droyes (APD 2 du 16 juillet 2021) a été rendue par le maitre d'œuvre.

Le coût global du projet estimé en janvier 2021, sur la base des indices de début d'étude (année 2019) pour un montant de **4 975 640 € HT** a dû être réévalué pour tenir compte de :

- un surcoût sur la géothermie lié au sol ;
- l'aménagement du bâtiment 6 pour prévenir un éventuel regroupement scolaire ;
- la prise en compte des valeurs minimales BBC Climaxion ;
- la prise en compte des isolants bio-sourcés ;
- l'actualisation des estimations de = 4 %.

Le montant prévisionnel des travaux sur lequel le conseil doit donner son accord est donc **5 605 718,52 € HT**.

**Après vote à la majorité des votants, dont 3 abstentions (V. COIGNART, M. GEORGET et B. PASQUIER), le conseil municipal, autorise Mme le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et à solliciter les financeurs publics (Etat, GIP, Conseil Départemental et Régional).**

### **2021- 103 Acceptation du devis des travaux prévus Chemin de la Neuville à Puellemontier.**

Cette délibération a pour but de se prononcer sur le choix de l'entreprise SAVOLDELLI pour réaliser les travaux de réfection et d'élargissement de la route de la Neuville à Puellemontier.

Ces travaux permettront au bus scolaire d'emprunter au plus tôt cette route pour déposer une élève au hameau de la Borde. Ils pourraient être effectués en octobre.

Ils se décomposent comme suit :

Remise en état de la route :	12 069.75 € HT
Elargissement patte d'oie et virages :	3 116 € HT
Total :	15 185.75 € HT

Mme GEORGET demande si les véhicules poids lourds seront autorisés à emprunter cette route.

Mme le Maire indique qu'un panneau interdisant les véhicules poids lourds sera implanté.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, le conseil municipal autorise le Maire à effectuer les demandes de subventions auprès de l'Etat, du GIP, du Conseil Départemental et à signer les documents afférents à ce dossier.**

### **REMARQUES DIVERSES**

- M.PASQUIER fait remarquer le manque de médecin sur le canton. Madame WELTI et les autres membres du conseil sont également de cet avis. Un échange de points de vue sur le sujet conduit Mme WELTI à confirmer qu'un groupe de réflexion sur le sujet pourrait se mettre en place incluant les différentes communes rurales du canton. En tant que représentante du canton à l'AMF, elle fera remonter ce besoin d'échanges sur le sujet. Elle précise que la résidence partagée à Droyes permettra de regrouper utilement les éventuelles interventions d'un futur médecin. La télé-médecine peut également être un élément de réponse dans certains cas même si cela ne peut être la seule solution.
- Assainissement :

Les factures d'assainissement ont été envoyées et il y a encore des erreurs de facturation. Qui est responsable, la communauté d'agglomération Saint-Dizier Der & Blaise qui a retransmis les relevés d'eau ou SUEZ qui a procédé à la facturation ?

Madame WELTI précise qu'au-delà des responsabilités, ce qui est important c'est l'accompagnement des habitants en difficulté par rapport à ces facturations erronées. Elle rappelle que Marie-Hélène LARTILLIER est à la disposition des habitants pour faire remonter les problèmes et en suivre le traitement.

➤ Réunion du SDED52 :

M.PASQUIER informe le conseil du déroulé de la réunion du SDED 52 à laquelle il a assisté en qualité de représentant de la commune de Rives Dervoises.

- Dorénavant les communes devront faire l'avance de trésorerie de 50% à la signature de la convention, 80% à réception du génie civil et 100% à réception de chantier.
  - La Communauté de communes de la Porte de Meuse pourrait avoir la possibilité de transférer ses déchets ménagers de 17500 habitants et la gestion des déchetteries au SDED 52, qui aurait des tonnages supplémentaires pour l'usine d'incinération de Chaumont.
  - Présentation du Plan Corps de Rues Simplifié (PCRS) qui remplacerait le Système d'Information Géographique (SIG) actuellement en place pour situer et intervenir de façon plus précise sur les principaux réseaux souterrains - eau-assainissement-gaz-électricité-téléphone. Ce nouveau plan qui couvrirait l'ensemble de département devrait aboutir en 2026.
  - Une campagne de communication concernant les consignes de tri des matières plastiques sera diffusée dès janvier 2023. Les emballages de pots de yaourts, crème etc. seront recyclés. L'usine sera construite pour recycler ces déchets.
  - Une étude est lancée pour la mise en place du tri à la source des bio déchets, avec installation de composteurs collectifs en milieu rural et urbain.
  - Le rapport d'activités du SDED 52 sur l'année 2020 retrace la distribution publique d'électricité, l'éclairage public (415 communes, soit un montant de 3 597 330€ d'investissement), la pose de bornes de recharge électrique (200 supplémentaires), la collecte des déchets (ménagers, sacs bleus et jaunes), la gestion des déchetteries et des anciens centres d'enfouissement (Montlondon et Sarcicourt) et l'étude pour la pose de panneaux photovoltaïques pour le site de Montlondon
- Le département de la Haute-Marne fait partie des départements qui trient le mieux les déchets ménagers au niveau national. En effet, les tonnages de déchets ménagers diminuent (40 327 tonnes) alors que le tonnage des déchets triés augmente (40 782 tonnes). A noter que la collecte du verre est instaurée depuis 1974 ; c'est également une action solidaire puisqu'une partie des fonds, à raison de 1.75 €/tonne est reversée à L'association « la ligue contre le cancer ». Pour 2020, cela représente 12 280,24 €. Une benne à destination de l'association « Emmaüs » serait installée à la déchetterie de Joinville.
- M. MAITREHENRY informe à ce sujet que la Communauté d'Agglomération Der & Blaise a retenu la candidature de la commune de Rives Dervoises, ainsi que La Porte du Der, Ceffonds et Wassy pour la collecte des sacs jaunes et bleus à l'aide de chevaux. Ils seront basés au haras de la Porte du Der. Ce système de collecte a pour but d'augmenter le tonnage du tri et sa qualité. Il a l'avantage d'être moins polluant et créateur d'emplois. Un autre aspect de ce moyen de collecte est de permettre le retour de la race de chevaux de trait au haras de la Porte du Der dans une mission économiquement viable.

➤ Restaurant « L'Entrelacs » :

M. Philippe VAILLANT est le nouvel exploitant de « L'Entrelacs » à Louze. Les scolaires demi-pensionnaires y déjeunent depuis la rentrée de septembre. Le restaurant sera ouvert au public à partir du 11/10, du lundi au vendredi midi.

➤ CCAS :

La semaine bleue consacrée aux personnes de plus de 65 ans se tiendra du 4 au 10 octobre. Une sortie aura lieu le jeudi 7 octobre au cinéma à Bar sur Aube organisée par le CCAS de la commune.

M. JEANSON Jean-Pierre revient sur un article d'octobre 2020 concernant l'entretien des cours d'eau. La commune est propriétaire de nombreux mètres linéaires. Il fait part de son inquiétude face à un entretien trop radical, qui éliminerait l'ensemble des arbres ou alors en laisserait beaucoup trop.

Mme WELTI lui rappelle que le SMAVB consacre une part de son budget à l'entretien des cours d'eau, même si cette part est réduite d'année en année. Ainsi, des travaux consistant à retirer les troncs les plus importants obstruant la rivière depuis l'inondation du 15 juillet sont prévus la semaine du 4 octobre à Droyes et Longeville-sur-la-Laines. D'autre part, le technicien des rivières est à la disposition des propriétaires pour les conseiller sur la manière de maîtriser avec discernement la pousse des végétaux en bordure de rivière.

Le prochain conseil aura lieu à la salle des fêtes de la commune historique de Droyes, le jeudi 4 novembre 2021 à 20h00.

Les questions étant épuisées, la séance est levée à 22 h 20.

Fait à RIVES DERVOISES, les jours, mois et an susdits

Le Maire, Christiane WELTI

